



- La lettre d'information aux IDEL des Pays de la Loire -

NEWSLETTER MARS 2024

LES PROJETS ET ACTIONS DE L'URPS

Le parcours BPCO* de Gustave



Les URPS Infirmiers Pays de la Loire, URPS Pharmaciens Pays de la Loire, URPS Masseurs-Kinésithérapeutes Pays de la Loire, URPS Chirurgiens-Dentistes Pays de la Loire et l'URML Pays de la Loire vous présentent le « **Parcours BPCO de Gustave** »

Ce parcours pluriprofessionnel est né de la volonté d'améliorer la **prise en charge des patients atteints de BPCO** en mettant en lumière le **rôle de chaque professionnel de santé**.

Ce document illustre les étapes de prise en charge recommandées par la HAS en novembre 2019.

*BPCO : *Bronchopneumopathie chronique obstructive*

[Je télécharge le parcours BPCO de Gustave](#)

[Je télécharge le parcours BPCO de Gustave par étapes](#)

Les Soins Non Programmés en Vendée



Après la Sarthe, la **Vendée a signé le 1er février le protocole dérogatoire pour permettre aux infirmiers d'être sollicités par la régulation médicale SAMU / SAS.**

Ainsi, le médecin régulateur peut solliciter le cabinet habituel du patient ou à défaut, l'infirmier le plus proche du patient dont la prise en charge relève d'un soin infirmier, d'une levée de doute ou d'une réassurance.

Pour la mise en place de ce dispositif, la **traçabilité a été prévue**, avec l'envoi notamment, d'une **prescription spécifique** pour les infirmiers.

En cas de mobilisation, l'**infirmier est rémunéré ainsi** :

- Pas d'action technique réalisée mais déplacement de l'IDE à l'appel du SAMU = **AMI 5.6 + déplacement**
- Réalisation de soins techniques reconnus NGAP dont le montant total est inférieur ou égal à l'AMI 5.6 = **AMI 5.6 + déplacement**
- Réalisation de soins techniques reconnus NGAP dont le montant total est supérieur à l'AMI 5.6 = **Cotations définies par la NGAP**

Ce dispositif pourrait se déployer prochainement sur la Loire-Atlantique et le Maine-et-Loire.

Déploiement du protocole dérogatoire dans le cadre de la prise en charge des SNP vs déploiement des infirmiers correspondants du SAMU (ICS) (décret du 29/12/2023)

- L'ICS a pour mission de prendre en charge des situations relevant de l'**urgence vitale**. Pour cela, l'ICS doit être formé aux situations d'urgence. L'ICS dispose d'une valise d'urgence.
- En revanche, dans le cadre du protocole dérogatoire, les prises en charge relèvent de l'**urgence non vitale**. L'infirmier peut intervenir dans un délai de **4 heures** au domicile du patient. Aucune formation spécifique n'est requise, ni matériel spécifique.

[En savoir plus](#)

LES NOUVELLES COMPÉTENCES INFIRMIÈRES

Lancement des bilans de prévention : tous en piste !



Mon Bilan Prévention



Depuis le 25 janvier, les infirmiers peuvent proposer un bilan de santé aux patients éligibles.

Pourquoi réaliser des Bilans Prévention ?

En effectuant des bilans de prévention, en tant qu'infirmier, vous donnez l'opportunité aux patients d'identifier leurs facteurs de risques, de réaliser leurs rappels de vaccination et dépistages des cancers, et d'éviter l'apparition de nombreuses maladies (diabète, maladies cardiovasculaires...). Grâce à vos conseils, les patients peuvent modifier leurs habitudes de vie sur le long-terme, afin qu'elles soient plus favorables à leur santé.

Qui est concerné par les bilans de prévention ?

Peuvent bénéficier de Mon Bilan Prévention, les patients qui ont entre :

- 18 et 25 ans ;
- 45 et 50 ans ;
- 60 et 65 ans ;
- 70 et 75 ans.

En amont du rendez-vous, les patients peuvent remplir un auto-questionnaire sur le site ou l'application Mon Espace Santé.

Les 3 étapes du bilan de prévention

D'une durée prévue entre 30 et 45 minutes, le bilan de prévention se découpe en 3 grandes étapes.

- Étape 1 : identifier les facteurs de risque du patient.
- Étape 2 : la décision partagée entre le professionnel de santé et le patient qui aboutit à la priorisation d'un ou deux sujets à aborder.
- Étape 3 : la rédaction d'un plan personnalisé de prévention (PPP).

[En savoir plus](#)

LES ACTUALITÉS DES PARTENAIRES

La Journée d'Ateliers Dynamiques et d'Échanges en Santé

les
JADES
Journées d'Ateliers Dynamiques
et d'Échanges en Santé

La prochaine JADES (Journée d'Ateliers Dynamiques et d'Echanges) "**Quelles pratiques pour mieux vivre son quotidien professionnel et personnel ?**" aura lieu le **21 mars à 9h30 à 17h**.

Cette journée a pour but d'**offrir aux professionnels de santé et étudiants en santé en Pays de Loire, des outils** afin d'adopter les meilleurs comportements au profit de leur santé.

Pour vous inscrire : <https://urlz.fr/pTFK>

Je découvre le programme

L'évaluation des besoins en outils des professionnels de santé, sur le bon usage des dispositifs médicaux de perfusion



Dans le cadre du PAPRAPS (Plan d'Action Régional pour l'Amélioration de la Pertinence des Soins) 2022-2025, l'une des thématiques étudiée est la **pertinence de l'utilisation de dispositifs médicaux lors d'une perfusion**. Un groupe de travail a ainsi été constitué avec l'OMEDIT, l'URPS Infirmiers Pays de La Loire, l'URPS Pharmaciens Pays de La Loire, la HAD Vendée, la HAD Saint-Sauveur, l'Assurance Maladie et l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire.

L'un des objectifs du Plan est de **promouvoir le bon usage des médicaments et dispositifs de perfusion et de sensibiliser les professionnels au risque d'erreurs médicamenteuses liées à la perfusion**.

Ainsi, l'URPS vous diffuse cette enquête sur **l'évaluation des besoins en outils des professionnels de santé, sur le bon usage des dispositifs médicaux de perfusion**. Il est important de vous interroger sur vos besoins.

Le questionnaire est rapide et vous avez jusqu'au 22 mars pour y répondre !

Je réponds

SAVE THE DATE | Soirée iatrogénie médicamenteuse en Loire-Atlantique



Dans le cadre du **PAPRAPS** (Plan d'Action Régional pour l'Amélioration de la Pertinence des Soins) 2022-2025 piloté par l'ARS, le CPTS Sud Loire Vignoble organise, en collaboration avec l'URPS Infirmiers Pays de la Loire, l'URPS Pharmaciens Pays de la Loire et l'association APIMED Pays de la Loire, une **soirée autour de la iatrogénie médicamenteuse**.

Mardi 16 avril de 20h à 22h à la Salle Quintana de Saint-Julien-de-Concelles (44)

Au programme :

- Présentation de l'**action OMEDIT** Pays de la Loire pour les EHPAD ;
- **Accompagnement à domicile** de la prise médicamenteuse, réalisé par l'infirmier libéral ;
- Présentation du **bilan partagé de médicament** (BDM) et de son intérêt dans le parcours patient ;
- Présentation de l'**application développée par APIMED** sur la iatrogénie des personnes âgées à destination des médecins généralistes ;
- **Réflexion en petits groupes** sur des cas cliniques pluriprofessionnels.

Cette soirée est organisée à destination des médecins généralistes, infirmiers et pharmaciens.

[Je m'inscris](#)

URPS Infirmiers des Pays de la Loire
Immeuble SIGMA 2000
5 Boulevard Vincent Gâche
44200 Nantes

www.urps-infirmiers-paysdelaloire.fr



Vous recevez ce mail car vous êtes infirmier.e sur le territoire ligérien.

Vous ne souhaitez plus recevoir les informations de votre URPS ?

[Se désinscrire de la newsletter](#)